



# CHARTRE ZÉRO DÉCHET ÉTUDIANTS 2022-2023



## ACTIONS COMMUNES À TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

### 1. Mise en place et sensibilisation au tri sélectif au sein de l'établissement

Au sein des classes, des salles d'études, bibliothèques, cantines, locaux du personnel,... permettre aux occupants de trier leurs déchets selon les fractions de base obligatoires<sup>1</sup> : tout venant, PMC, papier/carton. Les déchets organiques et le verre peuvent être ajoutés.

### 2. Mise en place du tri sélectif au sein des logements étudiants

Au sein des kots, salles communes,... permettre aux occupants de trier leurs déchets selon les fractions de base obligatoires : tout venant, PMC, papier/carton. Les déchets organiques et le verre peuvent être ajoutés.

### 3. Supprimer/remplacer les ustensiles en plastique à usage unique

Dans le cadre de la législation<sup>2</sup> relative à l'interdiction de l'usage de plastique à usage unique, remplacer les contenants/emballages en plastique (pots pour transporter la nourriture, sacs en plastique,...) et biens à usage unique (couverts et autre vaisselle en plastique,...) par une alternative durable (réutilisable, biodégradable,...) dont les gobelets jetables par des gobelets réutilisables.

### 4. Systématiser/mutualiser les démarches ponctuelles en cours

Les démarches en cours sont parfois nombreuses et méritent d'être approfondies et de devenir des automatismes avant de se lancer dans de nouvelles démarches. Elles peuvent également être partagées avec d'autres services/départements voire établissements afin de mutualiser au maximum.

---

<sup>1</sup> Ces fractions sont les fractions de base collectées par les intercommunales en Wallonie ainsi que par les collecteurs privés.

<sup>2</sup> <http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/degen044.htm>

## **ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES**

### **5. Mise en place d'actions de sensibilisation/communication et projets Zéro Déchet ponctuels**

Au travers d'actions ponctuelles et thématiques, sensibiliser le personnel et les étudiants aux thématiques du Zéro Déchet (conférences, journées et semaine(s) thématiques (contenants réutilisables, achats de seconde main,...)).

### **6. Assurer la sensibilisation du personnel et le recyclage des déchets triés via le prestataire de gestion des déchets**

Afin de valoriser les déchets triés dans les différents lieux/établissements, il est important de veiller au recyclage de ceux-ci en sensibilisant le personnel concerné en première ligne (personnel de nettoyage et de maintenance par exemple), pour qu'ils placent les déchets dans les bons containers, mais également l'ensemble du personnel en mettant à disposition le matériel de tri adéquat.

### **7. Limiter l'utilisation des ressources et favoriser la réutilisation/réparation des biens et matériaux**

Par exemple à travers la mise en place d'une politique d'achat Zéro Déchet, d'actions simples comme les impressions recto/verso, la mutualisation du matériel, favoriser la réparation,....

### **8. Mener une réflexion contre le gaspillage alimentaire**

Par exemple à travers une révision des cahiers de charges des lieux de restauration, l'installation d'un compost collectif, la possibilité de récupérer les restes,...